



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de reclassement administratif, des produits BOUILLIE BORDELAISE NOVAJARDIN et BOUILLIE BORDELAISE JARDICUIVRE en seconds noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K***

de la société INDUSTRIAS QUIMICAS DEL VALLES
enregistrée sous le n° 2021-0283

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms BOUILLIE BORDELAISE NOVAJARDIN ancien produit strictement identique à BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K et son second nom BOUILLIE BORDELAISE JARDICUIVRE second nom commercial de BOUILLIE BORDELAISE NOVAJARDIN.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K BOUILLIE BORDELAISE NOVAJARDIN BOUILLIE BORDELAISE JARDICUIVRE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	INDUSTRIAS QUIMICAS DEL VALLES Av. Rafael Casanova 81 08100 MOLLET DEL VALLES Espagne
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	20 % - sulfate de cuivre
Numéro d'intrant	9900257
Numéro d'AMM	9900257
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 16/05/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Charlotte Grastilieur
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)